



CRE CORSE

PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 12 2018

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 20 décembre 2018 au centre de promotion sociale, 7 rue du Colonel Ferracci, 20250 CORTE.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix n'ayant pas été atteint le 17 décembre 2018, une seconde assemblée générale a été convoquée le 20 décembre 2018 sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants qui font l'objet d'un vote :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2018,

Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2018,

Point n° 3 – Budget prévisionnel 2019,

Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE et sur le bulletin de vote électronique.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	74	305
Nombre de votants	10	49

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J’approuve le rapport moral et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	70	30
Non	10	1
Vote blanc	20	18

Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	70	30
Non	10	1
Vote blanc	20	18

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2019

	%	Nombre de voix
Oui	70	30
Non	10	1
Vote blanc	20	18

L’ensemble des résolutions soumises à l’Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15h15.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Dominique SBRAGGIA
Président du CRE / CRTE

Josiane FILIPPI
Secrétaire Général